
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19 h 30
4500, boulevard Jacques-Bizard, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Alexandre Héroux, Coordonnateur de la sécurité publique

ABSENCES

Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire débute la séance du conseil en remerciant les organisateurs de la séance ordinaire de ce conseil d'arrondissement tenu à la *Résidence Vent de l'Ouest* à Sainte-Geneviève. Il adresse des remerciements à Madame Marie Soleil Craig de la Résidence Vent de l'Ouest, à l'équipe des communications de l'arrondissement, madame Karoline Labelle et Monsieur Moustapha Diop ainsi qu'au personnel technique de l'entreprise WebTV Coop pour la sonorisation et la webdiffusion de la séance.

CA23 28 139

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 4 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire fait état des retards en ce qui a trait aux opérations d'asphaltage des rues de l'arrondissement, de la disparition de la croix de chemin qui se trouvait sur le chemin du Bord-du-Lac et de la défectuosité du feu de circulation situé à l'intersection des boulevards Jacques-Bizard et Gouin.

Il revient sur les festivités de la fête nationale du 23 juin dernier et saisit l'occasion pour remercier le personnel de l'arrondissement qui a organisé cet événement qui fut un franc succès.

Avec l'arrivée de l'été et des vacances, il rappelle aux citoyens, tant aux automobilistes qu'aux cyclistes, de respecter les limites de vitesse ainsi que la signalisation routière. Il demande aux nombreux cyclistes qui empruntent les rues de l'arrondissement de faire les arrêts obligatoires et de respecter le *Code de la sécurité routière*.

Le maire informe l'assemblée de l'aménagement de six terrains de pickleball au parc Eugène-Dostie ainsi que l'inauguration prochaine de huit terrains de tennis et d'un nouvel espace de jeu inclusif.

Ensuite, il mentionne que des travaux de pavage seront effectués sur la rue Cherrier, entre les rues Jean-Yves et Roy. Il précise que ces travaux ont été planifiés sur une période de 2 ans. Cet été, les travaux s'échelonnent sur une période d'environ 4 semaines et auront lieu pendant les fins de semaine. La date de début des travaux est à venir.

En conclusion, il demande à la conseillère d'arrondissement Madame Suzanne Marceau de prendre la parole pour faire une annonce. Mme Marceau invite les citoyens à la Grande fête du Monde, qui aura lieu au parc Jacques-Cardinal et de L'Anse-aux-Rivard le 27 août de 13 h à 17 h.

Le maire d'arrondissement termine en invitant les citoyens à consulter le site internet de l'arrondissement pour prendre connaissance des activités durant la période estivale.

Le maire invite le commandant du poste de quartier 3, monsieur Michael McDermott, à faire le point sur les activités du dernier mois en matière de criminalité, sécurité publique ainsi que les activités policières à venir dans l'arrondissement.

Voici un résumé de ces activités :

Au niveau communautaire : présence à la Fête nationale, participation aux activités de la maison des jeunes et réalisation d'une activité sous les thèmes suivants : École Sainte-Geneviève - fin des classes - maître-chien - véhicule de police pour accompagner agréablement les jeunes à leur sortie de l'école;

Concernant la sécurité à vélos : présentations aux camps de jour et aux jeunes des écoles situées dans l'arrondissement;

À la fin du mois de juin à l'école secondaire *Pierrefonds Community High school (PCHS)*, le poste de quartier 3, tenait une opération pour le burinage de catalyseurs de véhicules;

Au début du mois, les agents communautaires ont effectué du porte-à-porte chez des aînés de l'arrondissement pour s'assurer de leur bien-être;

Le 5 juillet, se tiendra une opération d'enregistrement de vélos en collaboration avec *529 Garage*, une plateforme de prévention du vol et du recel de vélos avec le support des agents socio-communautaire;

Rencontre avec le député de Nelligan, monsieur Monsef Derraji, celle-ci ayant pour but de l'aider à mieux comprendre la réalité des policiers afin d'avoir un meilleur soutien dans sa mission.

Au niveau de la surveillance de la sécurité routière des cyclistes et des piétons : deux opérations sont attendues; une préventive et une seconde, répressive. Le commandant recommande à tous de faire les arrêts obligatoires.

Suite aux plaintes de citoyens sur la vitesse, les agents du poste de quartier ont effectué des opérations de surveillance des limites de vitesse sur les rues Cherrier et Triolet; Marselais et Chevremont; Des Prés et Jacques-David ainsi que sur la montée de l'Église.

Le comité de circulation de l'arrondissement se réunira pour évaluer la possibilité de réduire les limites de vitesse à 30 km sur la montée de l'Église, en raison de l'école Jacques-Bizard;

En dernier lieu, le commandant fait part du travail effectué de concert avec le maire et l'arrondissement pour réparer les feux de circulation inopérants sur le pont.

Le commandant termine en souhaitant la bienvenue à monsieur Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique de l'arrondissement et rappelle que le Service de police de la Ville de Montréal lance

une *Opération Recrutement*; il invite les personnes intéressées à consulter le site internet à l'adresse suivante : recrutementspvm.ca.

Le maire introduit le nouveau coordonnateur de la sécurité publique de l'arrondissement, monsieur Alexandre Héroux, un jeune policier retraité de plus de 25 ans d'expérience à la Sûreté du Québec. Il souligne aussi l'arrivée dans l'équipe, de 2 nouveaux patrouilleurs.

Par la suite, il appelle à une période de questions du public à l'intention du commandant.

10 - Période de questions des membres du public

Début : 20 h 04

- | | |
|---------------------------------|--|
| Madame Marguerite Laporte | Rapporte la nuisance de nuit causée par le bruit des moteurs des autos et motos à proximité de la résidence, |
| Monsieur Gaetan Saint-Pierre | Risques d'accident impliquant des vélos à la sortie du traversier - Non-respect des limites de vitesse par les cyclistes – Vitesse déjà réduite à 30 km pour les automobilistes. Demande de pancarte de limite de vitesse pour cyclistes à la sortie du traversier et la remise de contraventions aux cyclistes récalcitrants. |
| Madame Patricia Lapointe | Au coin des rues Saint-Pierre et Cherrier, nuisance causée par le bruit - courses de voitures pendant la nuit – Demande l'aide du service de police. |
| Monsieur Robert Samoszewski | Courses sur les rues Saint-Pierre et Jacques David pendant la nuit - Prendre des moyens pour contrer ceux qui font du bruit.

Courses de cyclistes sur Cherrier, Jacques-David, Chèvremont et montée de L'Église les fins de semaine – Résidents demandent à ce que la ville agisse contre les abus des cyclistes. |
| Madame Jacqueline Pinel-Quesnel | Le feu clignotant pour le virage à gauche sur le boulevard Jacques-Bizard (direction nord) pour les automobilistes circulant sur le boulevard de Pierrefonds (direction est) ne dure pas assez longtemps. Intersection dangereuse pour les résidents. |
| Monsieur Richard Villeneuve | Rassemblement en soirée et la nuit causant du bruit du côté sud de la Résidence Vent de l'ouest. Demande l'émission constats d'infraction pour nuisance. |
| Madame Lise Coulombe | La croix de chemin située sur le chemin du Bord-du-Lac a été retirée. Est-elle située sur la lisière de terrain de la municipalité? En cas de retrait par la municipalité, conservera-t-elle sa hauteur?
En cas de retrait par un citoyen que compte faire la municipalité ou le service de police. |
| Monsieur André Laniel | Disparition de la croix de chemin située sur le chemin du Bord-du-Lac; objet patrimonial important. Que compte faire l'arrondissement?

Remerciements au maire pour la diligence et sa sensibilité dans ce dossier. |
| Monsieur Deshaies | Allonger le temps de passage pour traverser le boulevard de Pierrefonds en marchette - les feux de passage de piétons sont trop courts. |

Monsieur Eric Schild À quand les travaux concernant l'eau potable, les égouts et aqueducs pour la rue St-Jean Baptiste à Sainte-Geneviève

Monsieur David Kane Resurfacement de la rue Beudet demandé depuis plus de 5 semaines – Nids-de-poule

Collecte des palettes de sacs de sable pour la crue printanière.

Monsieur Pier-Luc Cauchon Sécurité routière sur les rues – Amélioration nécessaire des lignes de marquage sur la chaussée dans l'arrondissement

Fin : 20 h 09

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 09

Monsieur Richard Bélanger Secteur au coin des rues Raymond et Sainte-Marie - entreposage illégal – le conseiller demande un suivi des actions effectuées dans ce dossier par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

Madame Suzanne Marceau Demande un état de situation du projet de construction de maisons de villes (projet *District 21 (ancien Tevere)* situé à Sainte-Geneviève.

Fin : 20 h 14

CA23 28 140

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 6 juin 2023.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 6 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452017

CA23 28 141

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 mai 2023;

- du compte rendu du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du mercredi 28 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452018

CA23 28 142

Conclure une entente-cadre avec EFEL Experts-conseils inc pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 814 597,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (2023-13)) - (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. De conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans par laquelle EFEL Experts-conseils inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, sur demande, des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme maximale de 814 597,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-13;

2. de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

3. d'imputer ces dépenses à même le budget de l'arrondissement, et ce au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1230543025

CA23 28 143

D'apporter une correction à la résolution numéro CA23 28 037 du 14 mars 2023 afin de modifier le montant de la dépense additionnelle, soit un montant de 25 012,81\$ plutôt que 17 012,81 \$ pour une dépense totale de 202 919,38\$ taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat de surveillance des travaux accordés à "IGF Axiom", pour l'exécution des travaux de drainage et de reconstruction de chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Coeur dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'apporter une correction à la résolution numéro CA23 28 037 du 14 mars 2023 afin de modifier le montant de la dépense additionnelle, soit un montant de 25 012,81 \$ plutôt que 17 012,81 \$ portant la dépense totale à 202 919,38 \$ taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat de surveillance des travaux accordés à "IGF Axiom", pour l'exécution des travaux de drainage et de reconstruction de chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Cœur dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1230543007

CA23 28 144

Autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, monsieur Sylvain Provencher, à signer un protocole d'entente avec l'organisme MU afin qu'une murale soit produite sur le bâtiment du 15 795, boulevard Gouin Ouest à Sainte-Geneviève, autoriser une dépense de 13 000 \$ et former un comité aviseur responsable d'approuver l'oeuvre.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. d'autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, monsieur Sylvain Provencher, à signer un protocole d'entente avec l'organisme MU afin qu'une murale soit produite sur le bâtiment du 15 795, boulevard Gouin Ouest à Sainte-Geneviève;

2. d'autoriser une dépense de 13 000 \$, considérant que 25 000 \$ provient du programme d'art mural - volet 2 de la Ville de Montréal;

3. de former un comité aviseur responsable d'approuver l'oeuvre, lequel sera composé des conseillères d'arrondissement, mesdames Suzanne Marceau et Danielle Myrand d'un représentant de la Société patrimoine et histoire de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève et de monsieur Sylvain Provencher;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1237576004

CA23 28 145

Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2023.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239350025

CA23 28 146

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mai 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239452019

CA23 28 147

Demander au conseil municipal de modifier, pour application à l'égard du territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., c. E-6)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

de demander au conseil municipal de modifier le *Règlement sur les excavations* (R.R.V.M., chapitre E-6) afin d'étendre son application sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève relativement au domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1237576003

CA23 28 148

Adoption - Règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et ajouter la classe d'usage R1 - résidence unifamiliale et R2 - résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-46 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28097;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-46 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28097;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 28 126;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 21 juin 2023 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-46 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de réduire le nombre de logements à 4 logements maximum aux zones C1-344, C2-237 et C2-320 et ajouter la classe d'usage R1 - résidence unifamiliale et R2 - résidence bifamiliale et trifamiliale aux zones C1-336 et C2-334.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1237905010

CA23 28 149

Adoption - Règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-47 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28098;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-47 à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023 par sa résolution CA23 28098;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 6 juin 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 28 127;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 21 juin 2023 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-47 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1237905011

CA23 28 150

Adoption - Règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0823-002.

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière - Règlement 0823-002, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 28 130;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 28 130;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière » (0823-002), sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1238522002

CA23 28 151

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.A., afin de permettre le remplacement d'une partie de la corniche d'une résidence multifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 174, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 653 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une partie de la corniche d'une résidence multifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 16 174, boulevard Gouin Ouest, correspondante au lot no 1 843 653 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- QUE la corniche de remplacement soit identique à l'existante sur le plan de la forme, de la mouleure, de la finition, de la dimension et de la couleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1237905016

CA23 28 152

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage et d'un espace habitable au-dessus, le tout dans la partie latérale droite du bâtiment sur la propriété située à l'adresse sise au 6, place du Moulin correspondante au lot numéro 4 588 946 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage et d'un espace habitable au-dessus, le tout dans la partie latérale droite du bâtiment sur la propriété située à l'adresse sise au 6, place du Moulin correspondante au lot numéro 4 588 946 du cadastre du Québec et avec les matériaux extérieurs précisés au sommaire décisionnel. suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique, même que la brique existante;
 - o Revêtement de bois verticale, modèle PPG de couleur noire;
- Les fenêtres et la porte d'entrée de couleur noire.
- Les soffites, les fascias, couleur noire.

- La porte du garage en acier de couleur noire.
- Toiture en bardeau d'asphalte telle que la toiture existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239606010

CA23 28 153

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 2412, chemin Bord-du-Lac correspondante au lot numéro 4 297 240 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 2412, chemin Bord-du-Lac correspondante au lot numéro 4 297 240 du cadastre du Québec et sous les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Revêtement en déclin de bois, compagnie : Juste du pin, couleur noire;
 - o Revêtement en fibre de bois, compagnie : Maibec board and batten, couleur blanche;
- Les fenêtres et la porte d'entrée en aluminium de couleur noire.
- Les soffites, les fascias, en aluminium de couleur noire.
- La porte du garage en acier de couleur noire.
- Les éléments décoratifs de pignons et la structure d'avant toit, en bois, pruche de couleur naturelle.
- Toitures métalliques, compagnie : Vicwest profilé Prestige, couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239606011

CA23 28 154

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer une clôture en cour latérale gauche et cour avant secondaire à l'adresse sise au 16550, boulevard Gouin Ouest du lot numéro 1 843 585 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une clôture en cour latérale gauche et cour avant secondaire à l'adresse sise au 16 550, boulevard Gouin Ouest du lot numéro 1 843 585 du cadastre du Québec et avec le matériau suivant :

- Bois traité de couleur naturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239606012

CA23 28 155

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239350029

CA23 28 156

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 15 795, boulevard Gouin Ouest dans le cadre du programme d'art mural - VOLET 2 (murales de quartier) et en vertu de l'article 15 du règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit exempte de graffitis (CA28 0076).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'édicter une ordonnance autorisant la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 15 795, boulevard Gouin Ouest dans le cadre du programme d'art mural - VOLET 2 (murales de quartier) et en vertu de l'article 15 du règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit exempte de graffitis (CA28 0076).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1232714009

Dépôt de documents – MAI 2023

- Rapport mensuel – revenus locaux;
- Rapport budgétaire - sommaire;
- Virements - PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Conciliation Surplus Golf
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA23 28 157

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 juillet 2023 à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.